

Amiantés : « Pour les générations futures »

SUD OUEST

Publié le 15/01/2014 à 06h00, modifié le 15/01/2014 à 10h45 par Mathilde Fraigneau

Le Collectif des amiantés du secteur de Mimizan compte 98 adhérents



Un collectif heureux face à une salle comble. © Photo M. F.

Le Collectif des amiantés du secteur de Mimizan s'est réuni en nombre vendredi dernier, en présence de la municipalité, du conseiller général Xavier Fortinon et du collaborateur parlementaire de la députée Florence Delaunay, Patrick Dorville. Étaient également présents les deux avocats de l'association, maîtres Michel Ledoux et Maryline Steenkiste, ainsi que les représentants syndicaux CGT.

L'association, qui compte aujourd'hui 98 adhérents, est revenue, en la personne de son président, Pierre Martinez, sur cette année 2013 chargée en journées d'information, réunions et manifestations. La loi est claire : « C'est à l'employeur de prouver qu'il n'a pas failli » à la sécurité de son salarié et ce, depuis février 2002. Pourtant, « si les entreprises sont rapidement condamnées pour fautes inexcusables, les instructions juridiques ouvertes sommeillent depuis le premier dépôt de plainte » datant de 1996.

Timides mises en examen

Mais le changement pointe peut-être le bout de son nez car « de timides mises en examen apparaissent », explique Pierre Martinez. Et ces plaintes pénales sont complémentaires des indemnisations reçues par les victimes de l'amiante : « Les accords de février 2002 impliquant l'employeur pour "faute inexcusable" ont été un véritable bouleversement du droit social, un magnifique succès dans la bataille des victimes de l'amiante, mais nous devons encore chercher à comprendre pourquoi ces décisions ont été si lentes », commente Me Ledoux.

En effet, l'historique du combat contre l'amiante avec, dès 1982, la création du CPA - traduisez Comité permanent amiante - puis en 2001, du Fiva, a prouvé que le lobbying autour de l'amiante était si important que « ceux-là mêmes qui gagnaient des fortunes avec l'amiante en ont fait la réglementation ! »

Bataille juridique

La bataille juridique est donc plus que jamais en marche avec, dernièrement, quelques mises en examen qui laissent à penser que « 2014 sera l'année de l'amiante ». Un jugement dont « le but n'est plus de punir les responsables mais bien d'éviter que cela ne se reproduise et ainsi protéger les générations futures », a ajouté Michel Ledoux.

À l'échelle du secteur et notamment pour Gascogne, l'association est en train de monter un dossier afin de finaliser la demande d'inscription sur la liste nationale des entreprises liées à l'amiante. Le collectif s'adresse ainsi au tribunal de Mont-de-Marsan qui a fourni jusqu'à là « de très bonnes indemnisations » même si cela nécessite un peu de « patience »... a indiqué Me Steenkiste. Sur 12 dossiers, 11 ont été mis en appel, le combat n'est donc pas terminé pour nombre d'entre eux, « la solidarité et la rigueur de nos dossiers sont nos seules forces », rappelle l'avocate, même s'il ne s'agit là que de « demander l'application d'un droit... ».

Le Conseil général, en la personne de Xavier Fortinon, « s'associe totalement à cette démarche : relancer l'activité économique dans un cadre de sécurité au travail, pour tous les salariés. » Patrick Dorville ainsi que la municipalité mimizanaise ont, eux aussi, apporté leur soutien à cette cause, combat mené de front par le Collectif des amiantés de Mimizan.